



de cdi a pemps complet a cdi a mi temps

Par **natacha07**, le **05/01/2012** à **13:58**

bonjour, je suis actuellement en congés parental, je doit reprendre mon travail a la fin de l'anné mon contrat et un cdi a plein temps. Mon employeur voudrais que je revienne en cdi a mi temps ce qui avec deux enfants m'arrangerais....mais je sens un piege est ce qu'il peut me changé mon contrat en supprimant des heure et est ce que sur mon contrat y figurera mon ancienneté actuel qui et quand meme de neuf ans...est ce que je dois également refaire une période d'essai ce quil lui permettré je pense de me licencié? beaucoup de questions ou je n'est pas de réponses par avance merci

Par **P.M.**, le **05/01/2012** à **14:50**

Bonjour,
De toute façon, cela devrait faire l'objet seulement d'un avenant et vous devez conserver votre ancienneté y compris celle pour moitié pendant le congé parental et sans période d'essai si c'est au même emploi ou équivalent, tout au plus une période probatoire autrement...